



Déclaration à la cnil d'un forum de disussion ???

Par **lili**, le **18/01/2008** à **15:21**

Bonjour,

Voici mon soucis. Je suis administratrice d'un forum de discussion sur des animaux (chiens). Nous sommes environ 100 membres dont la moitié d'éleveurs. Nous avons créer ça pour discuter entre nous, de nos portées, résultats d'expos et de nos chiens.

Ayant eu des problèmes avec un membre, nous voudrions savoir si un tel forum doit etre déclaré à la CNIL ???

Si oui qu'elles sont les modalités ??? est ce que ça a un cout... ????

Je suis allée voir sur le forum de la CNIL mais je ne comprends pas bien.

Merci de bien vouloir m'éclairer.

Salutations

Lili

Par **tessame**, le **20/01/2008** à **07:31**

Votre forum ne correspond pas vraiment à une association à but non-lucratif!

Le fait de mettre les portées des chiens correspond à de la pub pour vos élevages.....

Vous etes dans ce cas dans l'obligation de faire une déclaration à la CNIL

le fichier des données personnelles des membres non-éleveurs peut etre utilisé à des fins commerciales.

Les membres et surtout les non-éleveurs doivent avoir le droit d'accès à leurs données pour consultation, modification ou suppression:

loi du 6 janvier 1978

Si vous ne le faites pas, vous vous mettez hors loi.

Voici les liens:

<http://www.cnil.fr/index.php?id=1946>

<http://www.cnil.fr/index.php?id=1314>

<http://www.cnil.fr/index.php?id=2313>

Par **lili**, le **20/01/2008** à **11:54**

Merci pour la réponse, mais je crois que je vais attendre la réponse d'un avocat et pas d'un nouveau membre qui doit visiblement connaître mon forum, et ne doit pas être bien objectif sur la question...

Comment savez vous que l'on met des portées et des liens vers nos élevages... curieux.... je n'ai mis aucun lien vers le forum ici...